

*Question présentée par la députée :*  
*M<sup>me</sup> Sarah Klopmann*

*Date de dépôt : 18 avril 2016*

## **Question écrite urgente**

**Le magistrat Luc Barthassat fait-il du vélo d'appartement pendant que les cyclistes genevois.e.s risquent leur vie sur les routes mal aménagées ?**

En date du 17 avril 2016, la presse nous apprend que Luc Barthassat, conseiller d'Etat chargé du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture, s'est fait aménager une salle de sport privée dans des locaux de l'administration. L'article explique qu'un fonctionnaire a pour cela été chassé de son bureau et que les vitres de la salle ont été teintées. L'opacité existe donc au propre comme au figuré.

Si cela est vrai, mes questions au Conseil d'Etat sont les suivantes :

- *Combien cela a-t-il coûté ?*
- *Qui a payé ? D'où provient cet argent ?*
- *Des frais supplémentaires liés à cette salle sont-ils à prévoir ?*
- *Où le fonctionnaire chassé de son bureau a-t-il été déplacé ?*
- *Cela a-t-il engendré d'autres frais ?*
- *Qui a aménagé la salle ?*
- *Le Conseil d'Etat était-il au courant ?*
- *Le magistrat a-t-il l'intention de faire du sport au bureau, au lieu de travailler sur les nombreux dossiers en souffrance au sein de son département ?*
- *Luc Barthassat fait-il du vélo d'appartement pendant que les cyclistes genevois.e.s risquent leur vie sur les routes mal aménagées ?*